



## Titre de séjour étranger et heure de travail.

-----  
Par Visiteur

Bonjour ,

Je suis étudiant étranger en France, je travail de temps en temps dans une chaine hôtelière, je n'ai ni CDI ni CDD. on me déclare à l'urssaf chaque fois ou je travaille.

Je suis déclaré en tant qu'extra.

j'ai jamais dit à la prefecture de police que je travaillais.

en octobre j'ai renouvelé ma carte de séjour sans soucis.

Lundi 11/04/2011 a 21 h deux hommes en civil de la prefecture de police sont venu a mon lieu de travail a 21h pour demander d'apres moi.

mon collègue leur a dit que j'étais en repos et ils sont aussitot parti sans laisser ni de numéro de téléphone ni rien.

ils ont juste demandé si j'étais la, et n'ont posé aucune autre question.

A mon domicile je n'ai reçu aucune convocation aussi.

et a ce jour jeudi 14/04/2011 je n'ai aucune nouvelle.

Comment ils ont pu savoir que je travaillais a cet hotel?

ENquêtent ils sur moi?

Je sais que cette année j'ai pas dépassé mes heures de travail.( depuis le 31 octobre 2010 jusqu'à ce jour)

Par contre entre le 31 octobre 2009 et le 31 octobre 2010 j'ai dépassé mes heures de 200 Heures.

Peuvent ils me retirer ma carte de séjour sachant que cette année je ne les ai pas dépassé et que lors du renouvellement on ne m'a rien dit?

Et pensez vous que s'ils sont venu sur mon lieu de travail c'est pour cette raison la ? sachant que je n'ai jamais commis de trouble à l'ordre public.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Comment ils ont pu savoir que je travaillais a cet hotel?

ENquêtent ils sur moi?

L'enquete ne porte pas nécessairement sur vous mais sur votre employeur ou vos collègues.

Cette enquete peut être réalisée pour différentes raisons.

Peuvent ils me retirer ma carte de séjour sachant que cette année je ne les ai pas dépassé et que lors du renouvellement on ne m'a rien dit?

Dans l'immédiat nul besoin de vous affolez.

Si effectivement il s'avère que vous avez dépassé le quotat d'heure en tant qu'étudiant il s'agit bien d'un motif de retrait de votre carte de séjour.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Peuvent-ils me retirer la carte de séjour même si cette année je n'ai pas dépassé mes heures. je les ai dépassé l'année dernière.

Peuvent-ils me reprocher un dépassement d'heure antérieurs?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

Non puisque le renouvellement de votre carte de séjour prouve que le dépassement de votre quota n'a pas été pris en compte.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci pour ces informations .

-----  
Par Visiteur

Monsieur

Merci à vous de nous avoir accordé votre confiance.

Bien cordialement